

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2472

4 octobre 2012

SOMMAIRE

"Berens Luxembourg S.A."	118654	Mecki S.A., SPF	118649
CCM Pharma Luxco S.à r.l.	118655	Mika Holding S.à r.l.	118625
Chemring Luxembourg Holding	118636	MINI-MIEZ (Hellef fir Kaazebabien an Nout)	118649
GS Derivatives Income Management S.à r.l.	118641	Montecin Holding S.à r.l.	118655
GS Luxco II S.à r.l.	118641	Mont Joli S.C.I.	118622
Illinois S.A.	118645	Mountainstream Holding II S.à r.l.	118610
Infante S.A.	118624	Munich x 3	118648
Isodon Investholding S.à r.l.	118640	Northern Retail	118651
IVAX International GmbH Lux SCS	118639	Office Central Partners Holding S.A.	118652
Jutland Retail	118640	Panthere Charter S.A.	118655
Laila S.à r.l.	118641	Parkstadt Center	118653
LaSalle Japan Logistics II L4, S.à r.l.	118640	Parkstadt Hotel	118654
LaSalle Nasu S.à r.l.	118641	Parkstadt Investors	118654
LSREF2 Triangle Investments S.à r.l.	118645	Parkstadt S.A.	118654
LSREF2 Triangle Investments S.à r.l.	118634	Prospector New Building S.à r.l.	118651
LUKSS I Herd S.à r.l.	118645	Prospector Offshore Drilling Rig Construc- tion S.à r.l.	118656
Luxalloys S.A.	118645	Prospector Rig 1 Owning Company S.à r.l.	118656
Luxembourg Cambridge Holding Group S.A.	118646	Prospector Rig 2 Owning Company S.à r.l.	118656
Luxumbrella	118646	Ren-Net S.à r.l.	118652
Macapri.Ce S.A.	118648	Tomatis Développement S.A.	118639
Malicar Finance S.A.	118648	Vontobel Europe S.A.	118651
Marianoa Investholding S.à r.l.	118649	Wodalux S.A.	118648
Marienplatz	118647	World Minerals International Sales	118653
Mars Logistics S.à r.l.	118628		
Maximilian Centre	118647		
MCP Private Capital Fund I	118646		

Mountainstream Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.279.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of August

Before us, Maître Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TA Investment Holdings S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg and registered with Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 128.538, and having a share capital amounting to EUR 11,247,814 (the 'Sole Shareholder'),

hereby represented by Carni Smit, employee of Saltgate S.A. (Luxembourg), whose professional address is at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Mountainstream Holding II S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company..

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by:

- (i) one thousand two hundred and fifty class A shares (Class A Shares);
- (ii) one thousand two hundred and fifty class B shares (Class B Shares);
- (iii) one thousand two hundred and fifty class C shares (Class C Shares);
- (iv) one thousand two hundred and fifty class D shares (Class D Shares);
- (v) one thousand two hundred and fifty class E shares (Class E Shares);
- (vi) one thousand two hundred and fifty class F shares (Class F Shares);
- (vii) one thousand two hundred and fifty class G shares (Class G Shares);
- (viii) one thousand two hundred and fifty class H shares (Class H Shares);
- (ix) one thousand two hundred and fifty class I shares (Class I Shares);
- (x) one thousand two hundred and fifty class J shares (Class J Shares);

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share is fully paid-up with a nominal value of one euro (EUR 1) and has such rights and obligations as set out in the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders passed by a majority in number of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

6.2. The share capital of the Company may be reduced by means of the cancellation of Shares, including the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares by way of the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares.

6.3. In the case of the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares:

- (i) such cancellation and repurchase shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J);
- (ii) the holders of the Shares of the relevant Class(es) of Shares shall:
 - (i) be entitled to receive an amount not exceeding the Available Amount (as defined below), such amount being limited to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below); and
 - (ii) receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in Article 6.4 below) for each Share of the relevant Class held by them prior to the cancellation.

6.4. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5. The Available Amount (as defined below) shall be calculated by the Board on the basis of the Interim Accounts (as defined below) and shall be subject to the approval of the shareholders in a general meeting.

6.6. The Total Cancellation Amount shall be:

- (i) equal to the Available Amount, provided the Available Amount is approved by the shareholders in a general meeting in accordance with Article 6.5; or
- (ii) to the extent that the Available Amount is not approved by the shareholders in a general meeting, such other amount as is approved by the shareholders in a general meeting provided always that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

6.7. For the purposes of Article 6.5 and 6.6 a resolution of the shareholders taken at a general meeting of the shareholders shall be passed in the manner provided for an amendment of the Articles.

6.8. Upon the repurchase and cancellation of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.9. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.10. Shares are freely transferable among shareholders.

6.11. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

6.12. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.13. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.14. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.15. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.16. For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the following definitions:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the shareholders pursuant to Article 15 of the Articles, increased by:

(i) any freely distributable reserves; and

(ii) as the case may be:

(a) the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; and

(b) subject to the provisions of the Law, the amount equal to the reduction to the legal reserve arising out of such share capital reduction, provided always that:

i. the amount actually held in the legal reserve immediately prior to such share capital reduction was equal to or greater than the amount equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately prior to such share capital reduction; and

ii. the legal reserve shall not, as a result of such distribution, fall below such amount as is equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately following the share capital reduction,

but reduced by:

(i) any losses (including carried forward losses); and

(ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders and the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (Réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint

one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31st December 2012.

Subscription and Payment

TA Investment Holdings S.à r.l represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers composed of Class A and Class B managers. The following persons are named managers for an undetermined period:

Class A:

Gregory Wallace, Fund Controller, born on 16 May 1980 in Connecticut, U.S.A. residing at 3 Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224; and

Thomas Alber, Chief Financial Officer, born on 17 August 1960 in Bridgeport, CT, USA, residing at 134 School St., Wayland MA 01778-4545, U.S.A.;

Class B:

Keith Grealley, accountant, born on 5 February 1977 in Galway, Ireland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Russell Perchard, manager, born on 16 January 1978 in Jersey, Channel Islands, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

Costas Constantinides, manager, born on 17 September 1979 in Nicosia, Cyprus, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix aout,

Par devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TA Investment Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg dont le siège social se situe à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 128.538, dont le capital social est fixé à EUR 11,247,814.

étant dûment représenté par Carni Smit, employée de Saltgate S.A. (Luxembourg), dont l'adresse professionnelle se trouve 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Mountainstream Holding II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par:

- (i) Mille deux cent cinquante parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);
- (ii) Mille deux cent cinquante parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);
- (iii) Mille deux cent cinquante parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);
- (iv) Mille deux cent cinquante parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);
- (v) Mille deux cent cinquante parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);
- (vi) Mille deux cent cinquante parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);
- (vii) Mille deux cent cinquante parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);
- (viii) Mille deux cent cinquante parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);
- (ix) Mille deux cent cinquante parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);
- (x) Mille deux cent cinquante parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J);

Chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement Parts de catégorie et collectivement les Parts sociales. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part sociale.

5.2. Chaque part sociale sera intégralement payée et libérée à sa valeur nominale de un euro (EUR 1) et à des droits et obligations tels que définis dans les statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par résolution des actionnaires, passée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts des parts sociales de la Société.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par annulation des Parts, incluant l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de parts sociales, par rachat et annulation des parts émises au sein de chaque catégorie.

6.3. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une ou plusieurs catégories entières de parts sociales;

- (i) une telle annulation sera faite par ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie J);
- (ii) les détenteurs des parts appartenant aux dites catégories auront le droit:

(i) de recevoir un montant n'excédant pas le montant mis à disposition (tel que défini ci-dessous), ce montant étant limité au Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous), et

(ii) de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie à l'article 6.4 ci-dessous) pour chaque Action de la Classe concernée détenue par eux avant l'annulation.

6.4. La Valeur d'Annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la Catégorie des actions devant être rachetées et annulées.

6.5. Le montant disponible (tel que défini ci-dessous) est calculé par le Conseil sur la base des Comptes Intérimaires (tel que défini ci-dessous) et sont soumis à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale.

6.6. Le Montant de l'Annulation Totale:

(i) est égal au Montant Disponible, à condition que le Montant Disponible soit approuvé par les actionnaires en assemblée générale conformément à l'article 6.5; ou

(ii) dans la mesure où le Montant Disponible n'est pas approuvé par les actionnaires en assemblée générale, tout autre montant approuvé par les actionnaires en assemblée générale à condition que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7. Pour l'application de l'article 6.5 et 6.6 une résolution des actionnaires prise lors d'une assemblée générale des actionnaires doit être adoptée dans les conditions prévues pour une modification des Statuts.

6.8. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales, la Valeur d'Annulation par Part sociale deviendra exigible et payable par la Société.

6.9. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.10. Les parts sociales sont librement transférables parmi les actionnaires. .

6.11. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, celui-ci peut librement transférer les parts sociales à des tiers.

6.12. Si la Société a plus d'un actionnaire, le transfert («entre vifs») des parts sociales à des tiers est soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires représentants au moins trois quarts des parts sociales.

6.13. Le transfert des actions en raison de décès à des tiers doit être approuvée par les actionnaires représentant les trois quarts (3 /4) des droits appartenant aux survivants.

6.14. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.15. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque actionnaire sur demande.

6.16. Aux fins du présent article 6, les termes suivants auront les définitions suivantes:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) capable de distribution aux actionnaires conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté:

(i) des réserves librement distribuables; et

(ii) selon le cas:

(a) du montant de la réduction de capital relative à la catégorie des actions à annuler; et

(b) sous réserve des dispositions de la loi, du montant égal à la réduction de la réserve légale découlant de la réduction de capital social par exemple, à condition que:

i. immédiatement avant la réduction de capital social, le montant effectivement détenu à la réserve légale, ait été égal ou supérieur au montant égal à 10 pour cent du capital social, immédiatement avant la réduction du capital social de la Société; et

ii. la réserve légale ne doit pas, à la suite d'une telle distribution, tomber à un seuil inférieur à ce montant égal à 10 pour cent du capital social de la Société immédiatement après la réduction du capital social,

Mais réduit par:

(i) toutes pertes (incluant les pertes reportées); et

(ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés, de sorte que:

$$MD = (PN + R + RC) - (P + SR)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les bénéfices reportés)

R = Réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

SR = toutes sommes devant être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des articles;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires; et

Date des Comptes Intérimaires signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Classe d'Actions.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes catégories, des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toute décision du Conseil peut seulement être valablement adoptée par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou téléfax.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale (ou l'Assemblée Générale) ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier;

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoir et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes devra être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

TA Investment Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12,500) Parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500).

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-)

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura un conseil de gérance composé de gérants de Catégorie A et de gérant de Catégorie B. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

Catégorie A:

Gregory Wallace, Contrôleur de Fonds, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 3, Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, Etats-Unis d'Amérique; et

Thomas Alber, Directeur Financier, né le 17 août 1960 à Bridgeport, CT, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 134, School St., Wayland MA 01778-4545, Etats-Unis d'Amérique.

Catégorie B:

Keith Grealley, comptable, né le 5 février 1977 à Galway, Irlande, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Russell Perchard, gérant, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Iles anglo-normandes, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

Costas Constantinides, gérant, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Smit, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2012. Relation: EAC/2012/10962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012115476/666.

(120155840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Mont Joli S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg E 4.867.

STATUTS

L'an deux mille douze, le six septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Yvette Anne Jeanne dite Yvette HAMILIUS, avocat à la Cour, née à Differdange le 26 avril 1953, (Matricule numéro 1953 04 26 206), divorcée, demeurant à L-2733 Luxembourg, 14 rue Wiltheim, dénommée ci-après "le comparant" agissant:

a) en son nom personnel:

b) en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- Monsieur Alexandre Robert dit Alex ENGEL, avocat à la Cour, né à Strasbourg (France) le 14 mai 1976, (Matricule numéro 1976 05 14 317), célibataire, demeurant à L-1230 Luxembourg, 23 rue Jean Bertels, en vertu d'une procuration

2.- Madame Caroline Adrienne dite Caroline ENGEL, avocat à la Cour, née à Luxembourg le 8 décembre 1977, (Matricule numéro 1977 12 08 145), épouse de Monsieur Thierry WAGNER, demeurant à L-1412 Luxembourg, 6 rue Dante, en vertu d'une procuration.

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale que les prénommés déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé entre les soussignés une société civile immobilière sous la dénomination "Mont Joli S.C.I.".

Art. 2. La société a pour objet, dans le cadre d'une gestion patrimoniale, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles et parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.-), divisé en CENT (100) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, sous les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Les cent (100) parts sociales en pleine propriété sont souscrites par les associés comme suit:

- | | |
|--|-----|
| 1.- Madame Yvette HAMILIUS préqualifiée, cent parts sociales en usufruit | 100 |
| 2.- Monsieur Alex ENGEL préqualifié, cinquante parts sociales en nue-propriété | 50 |
| 3.- Madame Caroline ENGEL, préqualifiée, cinquante parts sociales en nue-propriété | 50 |

Toutes ces parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que tous les associés reconnaissent expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. La cession de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La pleine propriété, la nue-propriété et l'usufruit des parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Ces droits ne peuvent être cédés entre vifs et la pleine ou la nue-propriété ne peut être transmise à cause de mort à des non-associés qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Cet agrément n'est pas requis lorsque les droits sont transmis à des héritiers en ligne directe.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses droits sur les parts à un tiers, doit en informer le gérant, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la société est en droit de racheter les droits sur les parts, visés à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la société ouvre un droit de préemption sur les droits au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des droits.

Le rachat effectué par la société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation des parts dont la pleine-propriété est acquise et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations précédentes.

En cas de décès d'un associé, la société a le droit de racheter à tout moment les droits sur les parts recueillis par les héritiers pour son propre compte ou pour le compte de personnes à désigner par elle.

Les alinéas précédents s'appliquent à cette hypothèse, y comprise la clause que les héritiers en ligne directe sont agréés automatiquement.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Les parts sont transmissibles pour cause de décès aux héritiers en ligne directe respectivement aux légataires de l'associé décédé.

Titre III. Assemblée générale des associés, Administration

Art. 11. Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fasse entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

Art. 12. Chaque associé bénéficiant des parts sociales en usufruit a le droit de participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, aussi longtemps qu'il existe des parts sociales en usufruit et des parts sociales en nue-propriété. S'il n'existe pas de parts sociales en usufruit, alors chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives.

Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Chaque associé dispose d'un droit permanent et illimité de surveillance de la gestion du gérant.

Art. 13. Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix existantes.

Tout acte d'achat doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à l'unanimité des voix existantes.

Tout acte de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des voix existantes.

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le gérant pourra convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des deux tiers (2/3) des voix présentes.

Art. 14. La société est gérée et administrée par un gérant.

Le gérant pourra se substituer dans ses pouvoirs toute personne, associée ou non, sur autorisation de l'assemblée générale des associés.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant, respectivement par la signature de la personne substituée dans les pouvoirs du gérant, mais dans cette hypothèse, dans les limites de la substitution.

Dans le cadre de l'assemblée générale constitutive, l'assemblée générale décrira clairement la mission et les pouvoirs du gérant.

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 16. Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au Code Civil luxembourgeois.

En cas de mésentente grave entre associés, la dissolution de la société ne pourra être demandée en justice par l'un des associés, que pour autant que cette mésentente empêche toute action commune et qu'elle mette en jeu l'existence même de la société, et ce, conformément à la disposition de l'article 1871 du code civil.

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil luxembourgeois ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application par tout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés présents, respectivement dûment représentés, se réunissant en assemblée générale, décident:

- de nommer gérant de la société, Madame Yvette HAMILIUS, avocat à la Cour, née à Differdange le 26 avril 1953, (Matricule numéro 1953 04 26 206), divorcée, demeurant à L-2733 Luxembourg, 14 rue Wilhelm, prénommée, et ce, pour une durée indéterminée.

- de fixer le siège de la société à L-2229 Luxembourg, 2 rue du Nord.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hamilius Yvette, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07/09/2012.

Référence de publication: 2012115473/143.

(120155366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Infante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.649.

L'assemblée générale du 7 septembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Maître Tom LOESCH, Administrateur, avocat, 6, route de Trèves, Bâtiment D, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- Monsieur Raymond BALSEN, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012. L'assemblée générale du 7 septembre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur tes comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Pour INFANTE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012115409/19.

(120155518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Mika Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.709.

In the year two thousand twelve, on the fifth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Mika Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.709 and having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) (the Company). The Company was incorporated on May 4, 2012 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1485 of June 14, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

LUXROYAL MANAGEMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme), with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 57.636 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollar (USD) with retroactive effect at the time of the incorporation of the Company (i.e. May 4, 2012) and using the exchange rate published on the website of the European Central Bank at the time of the incorporation of the Company and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.3132, (ii) setting of the par value of the shares of the Company at one United States Dollar (USD 1) each and (iii) determination of the number of shares;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred and eighty-five United States Dollars (USD 3,585) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand four hundred and fifteen United States Dollars (USD 16,415) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of issuance of three thousand five hundred and eighty-five (3,585) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 2. above by a contribution in cash;

4. Amendment to article 5 of the Articles; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) into United States Dollar (USD) with retroactive effect at the time of the

incorporation of the Company (i.e. May 4, 2012) and using the exchange rate published on the website of the European Central Bank at the time of the incorporation of the Company and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.3132 (evidence of which has been given to the undersigned notary and will remain attached to the present deed), it being understood that the share capital of the Company is now set at sixteen thousand four hundred and fifteen United States Dollars (USD 16,415).

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1) each.

The Sole Shareholder resolves to determine the number of shares at sixteen thousand four hundred and fifteen (16,415) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred and eighty-five United States Dollars (USD 3,585) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand four hundred and fifteen United States Dollars (USD 16,415) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of issuance of three thousand five hundred and eighty-five (3,585) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to three thousand five hundred and eighty-five (3,585) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three thousand five hundred and eighty-five United States Dollars (USD 3,585) which shall be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of three thousand five hundred and eighty-five United States Dollars (USD 3,585) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5 of the Articles of the Company which shall forthwith be read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Miika Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.709 et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2012 suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence

à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1485 du 14 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A COMPARU:

LUXROYAL MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.636 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. (i) Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet rétroactif au moment de la constitution de la Société (c'est-à-dire au 4 mai 2012) en utilisant le taux de change publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne au moment de la constitution de la Société et selon lequel EUR 1,-est l'équivalent de USD 1,3132, (ii) établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune et (iii) détermination du nombre de parts sociales;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 3.585) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille quatre cent quinze dollars américains (USD 16.415,-) à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq (3.585) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

3. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné sous le point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts; et

5. Divers

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) en dollars américains (USD) avec effet rétroactif au moment de la constitution de la Société (c'est-à-dire au 4 mai 2012) en utilisant le taux de change publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne au moment de la constitution de la Société et selon lequel EUR 1,-est l'équivalent de USD 1,3132 (preuve en en ayant été apportée au notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte), étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à seize mille quatre cent quinze dollars américains (USD 16.415,-).

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer le nombre de parts sociales à seize mille quatre cent quinze (16.415) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 3.585,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de seize mille quatre cent quinze dollars américains (USD 16.415,-) à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq (3.585) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq (3.585) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 3.585,-) qui sera affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 3.585,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américains (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. En plus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.600.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41559. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115471/178.

(120155682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Mars Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Container Terminal, Z.I. de Schéleck 2.

R.C.S. Luxembourg B 171.276.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

Appeared:

The limited company MARS LOJISTIK ULUSLARARASI TASIMACILIK DEPOLAMA DAGITIM VE TICARET ANONIM SIRKETI, with its registered office at Merkez Mah. Degirmenbahçe Cad. No 21, 34197 Yenibosna Istanbul (Turkey), inscribed in the Istanbul Trade Registry Office under the number 374580,

here represented by Mr. Sinan SAR, employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Mars Logistics S.à r.l. (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The Company's object is the rendering of any administrative, organizational, supervisory and management services in relation to the international goods transportation.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of

any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of

manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder MARS LOJISTIK ULUSLARARASI TASIMACILIK DEPOLAMA DAGITIM VE TICARET ANONIM SIRKETI, represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established at Container Terminal, Z.I de Schéleck 2, L-3225 Bettembourg;
- 2) Mr Taner VARAN, employee, born in Istanbul (Turkey), on 23 August 1969, residing professionally in Merkez Mah. Degirmenbahçe Cad. No 21, 34197 Yenibosna Istanbul (Turkey), is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of the sole manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

MARS LOJISTIK ULUSLARARASI TASIMACILIK DEPOLAMA DAGITIM VE TICARET ANONIM SIRKETI, une société régie par les lois de Turquie, établie et ayant son siège social à Merkez Mah. Degirmenbahçe Cad. No 21, 34197 Yenibosna Istanbul (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce d'Istanbul sous le numéro 374580,

ici dûment représentée par Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrument, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Mars Logistics S.à r.l., (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. L'objet de la Société est la prestation de services administratifs, d'organisation, de supervision et de gestion en relation avec le transport international de biens.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Le siège social est établi à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat

entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique MARS LOJSTIK ULUSLARARASI TASIMACILIK DEPOLAMA DAGITIM VE TICARET ANONIM SIRKETI, représentée comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le siège social est établi à Container Terminal, Z.I de Schéleck 2, L-3225 Bettembourg;
- 2) Monsieur Taner VARAN, employé, né à Istanbul (Turquie), le 23 août 1969, demeurant professionnellement à Merkez Mah. Degirmenbahçe Cad. No 21, 34197 Yenibosna Istanbul (Turquie), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2012. LAC/2012/40874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115464/289.

(120155745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

LSREF2 Triangle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.564.

—
In the year two thousand and twelve, on the fifth day of September.

Before the undersigned notary, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will be the depositary of the deed.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 4 September 2012,

(the Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF2 Triangle Investments S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164564, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 3122 dated 20 December 2011 amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer of 29 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 953 dated 12 April 2012.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,625.- (twelve thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 27,000.- (twenty-seven thousand euro) to an amount of EUR 39,625.- (thirty-nine thousand six hundred twenty-five euro) via the issuance of 216 (two hundred sixteen) new ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 27,000.- (twenty-seven thousand euro),

from its current amount of EUR 12,625.- (twelve thousand six hundred twenty-five euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

to an amount of EUR 39,625.- (thirty-nine thousand six hundred twenty-five euro), represented by 316 (three hundred sixteen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

via the issuance of 216 (two hundred sixteen) new ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

All the 216 (two hundred sixteen) new ordinary shares issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Shareholder so that the amount of EUR 27,000.- (twenty-seven thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Shareholder holds all the 316 (three hundred sixteen) ordinary shares and 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 39,625.- (thirty-nine thousand six hundred twenty-five euro), represented by 316 (three hundred sixteen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente et qui restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 4 septembre 2012,

(l'Associé),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF2 Triangle Investments S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164564, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer en date du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3122 du 20 décembre 2011, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître Martine Schaeffer, passé en date du 29 février 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 953 du 12 avril 2012.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.625,- (douze mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros) à un montant de EUR 39.625,- (trente-neuf mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 216 (deux cent seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.625,- (douze mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros),

par le biais d'une augmentation de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros),
à un montant de EUR 39.625,- (trente-neuf mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 316 (trois cent seize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros),

par voie d'émission de 216 (deux cent seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'ensemble des 316 (trois cent seize) nouvelles parts sociales ordinaires émises ont été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient l'intégralité des 316 (trois cent seize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 39.625,- (trente-neuf mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 316 (trois cent seize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros)."

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société ainsi que tout avocat ou salarié de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2012. LAC/2012/41556. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115448/145.

(120155618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Chemring Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 452.275.282,69.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.588.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CHG OVERSEAS LTD, a private company limited by shares incorporated and organised under the laws of England and Wales, established and having its registered office at Chemring House, 1500 Parkway, Whiteley, Fareham, PO15 7AF, United Kingdom and registered with the Companies House of Wales and England under number 2731691, and

2. Chemring Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 152586,

all duly represented by Marie-Eve Delpech, with professional address at 106, Avenue Louise, B-1050 Brussels, Belgium by virtue of a proxy under private seal given on 17th, July 2012.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Chemring Holding Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 152.588 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg of 19 April, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 May 2010 number 1129, and whose articles of association have been last amended by a deed of the undersigned notary of 20 July 2012, being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties have required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the financial year of the Company;
2. Insertion of an interim provision relating to the 2012-2013 financial year;
3. Subsequent amendment of Article 18 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

" **Art. 18. Business Year.** The financial year of the Company starts on the first (1) January and ends on the thirty-first (31) December of each year.

At the end of each financial period, the Company's financial statements are prepared and the director or, where there are two or more directors, the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office. "; and

4. Miscellaneous.

II.- That the entire share capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting (the "General Meeting") takes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves that the financial year of the Company, starting on the twentieth (20) July and ending on the nineteenth (19) July of the next year shall be amended. It shall start on the first (1) January and end on thirty-first (31) December of each year.

Second resolution

As a consequence, the General Meeting resolves to adopt an interim provision providing that the current financial year that started on the twentieth (20) July 2012 shall end on the thirty-first (31) December 2012.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the General Meeting resolves to amend Article 18 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 18. Business Year.** The financial year of the Company starts on the first (1) January and ends on the thirty-first (31) December of each year.

At the end of each financial period, the Company's financial statements are prepared and the director or, where there are two or more directors, the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de juillet.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

1. CHG OVERSEAS LTD, une société à responsabilité limitée par actions de droit anglais et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à Chemring House, 1500 Parkway, Whiteley, Fareham, PO15 7AF, Royaume-Uni et enregistrée au Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 2731691, et

2. Chemring Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.586,

Ici toutes deux représentées par Marie-Eve Delpech, avec adresse professionnelle au 106, avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, en vertu de procurations données, sous seing privé, le 17 juillet 2012, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes à l'acte et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes, pour être formalisée avec elles.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de Chemring Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.588 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg du 19 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2010, numéro 1129, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 20 juillet 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles parties comparantes, ont requis le notaire instrumentant de constater ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée s'établit comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Adoption d'une disposition provisoire concernant l'exercice social 2012-2013;
3. Modification, en conséquence, de l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social."

4. Divers.

II.- Que la totalité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale et les associés représentés déclarant avoir reçu convocation à la présente assemblée et pris connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, l'envoi de convocation ne se justifie pas.

Ensuite, l'assemblée générale ("l'Assemblée Générale") adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'exercice social de la Société, commençant le vingt (20) juillet et se terminant le dix-neuf (19) juillet de l'année suivante. L'exercice social commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente et un (31) décembre de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'adopter une disposition transitoire en vertu de laquelle l'exercice social en cours qui a commencé le vingt (20) juillet 2012 se terminera le trente et un (31) décembre 2012.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social."

Frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte, est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-E. DELPECH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35885. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115777/145.

(120156243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Tomatis Developpement S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 266.800,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.636.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2012

Prolongation des mandats des administrateurs actuels

Prolongation des mandats des administrateurs qui prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Thierry GAUJARENGUES
- Monsieur Peter TINKL
- Monsieur Grégoire TOMATIS

Prolongation du mandat de l'administrateur-délégué actuel

Prolongation du mandat de l'administrateur-délégué qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Thierry GAUJARENGUES Prolongation du mandat du commissaire actuel

Prolongation du mandat du commissaire qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Vericom Sa

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116186/22.

(120155898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

IVAX International GmbH Lux SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012115413/14.

(120155869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Isodon Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 92.702.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du 31 août 2012 il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0322 7310

122-126 Tooley Street

GB-SEI 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99 % de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0324 0996

122-126 Tooley Street

GB-SEI 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 1 part sociale à concurrence de 1 % de la société.

Le 07 septembre 2012.

ISODON INVESTHOLDING Sàrl

Référence de publication: 2012115412/24.

(120155661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

LaSalle Japan Logistics II L4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.500.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.838.

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- M. Hervé Marsot, demeurant professionnellement 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012115434/16.

(120155653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Jutland Retail, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.732.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060791

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060791, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115416/13.

(120155524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Laila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.744.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 10 septembre 2012, l'associé unique a pris connaissance de la démission de Madame Hjh Hartini Binti Hj Abdullah en tant que gérant de classe A de la société, et ce avec au 7 août, 2012.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Khairuddin Abd Hamid, né le 22 février 1966 à Brunei, Brunei Darussalam, demeurant professionnellement au Level 11, Ministry of Finance Building, Commonwealth Drive, Jalan Kebangsaan BB3910, Brunei Darussalam, en tant que gérant de classe A de la société, et ce avec effet au 7 août, 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012115433/19.

(120155681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

LaSalle Nasu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.107.

—
Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- M. Hervé Marsot, demeurant professionnellement 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012115435/16.

(120155654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

**GS Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. GS Derivatives Income Management S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.997.

—
In the year two thousand twelve, on the tenth day of August, before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GS Financial Services II, L.L.C. a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Bernard Bronckart, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 9 day of August, 2012.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. That he is sole shareholder of GS Derivatives Income Management S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 5 August 2009, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 147.997, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1847* of 24 September 2009 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. The issued share capital of the Company is set at twenty Thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by a total of two million (2,00,000) shares, each with a nominal value of one cents of United States Dollar (USD 0.01-)

III. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the company;

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) change of the registered address of the Company;

(b) subsequent amendment to article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;

(c) change of the name of the Company from "GS Derivatives Income Management S.à r.l." to "GS Luxco II S.à r.l."

(d) Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item (c) above;

(e) appointment of Mr. Dylan Davies as Manager of the Company;

(f) appointment of Mr. Ronan Carroll as Manager of the Company;

(g) delegation of powers;

(h) miscellaneous.

V The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Registered office.** The registered office is established at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "GS Derivatives Income Management S.à r.l." to "GS Luxco II S.à r.l.";

Fourth resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of " GS Luxco II S.à r.l." (the Company)."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, as from 9th of August 2012, Mr. Dylan Davies, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as new Manager of the Company, for an unlimited period;

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, as from 9th of August 2012, Mr. Ronan Carroll, with professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as new Manager of the Company, for an unlimited period;

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euro (EUR 800).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille douze, le dixième jour d'août, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

GS Financial Services II, L.L.C., une société à responsabilité limitée soumise au loi du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Bernard Bronckart, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 Août 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique de GS Derivatives Income Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.997, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°1847 du 24 septembre 2009 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par un total de deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominative de un cent de dollar américain (USD 0,01-);

III. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

- (a) modification du siège social de la Société;
- (b) modification subséquente de l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;
- (c) modification de la dénomination de la Société de "GS Derivatives Income Management S.à r.l." en "GS Luxco II S.à r.l.";
- (d) modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société afin de refléter le changement adopté sous le point (c) ci-dessus;
- (e) nomination de Mr. Dylan Davies comme Gérant de la Société;

- (f) nomination de Mr. Ronan Carroll comme Gérant de la Société;
- (g) délégation des pouvoirs;
- (h) divers.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au, 6D, route de Trêves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4, premier paragraphe, des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi au 6D, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société de "GS Derivatives Income Management S.à.r.l." en "GS Luxco II S.à.r.l."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, de sorte que l'article 1 aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "GS Luxco II S.à.r.l." (ci-après, la Société)".

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Gérant, en date du 9 août 2012 et pour une période illimitée, Mr. Dylan Davies, résidant professionnellement au 6D, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Gérant, en date du 9 août 2012 et pour une période illimitée, Mr. Ronan Carroll, résidant professionnellement au 6D, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros (800.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Bronckart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2012. Relation: LAC/2012/38656. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115914/168.

(120156251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

LSREF2 Triangle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.564.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115447/10.

(120155617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

LUKSS I Herd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.572.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- Monsieur Hervé Marsot, demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012115449/16.

(120155650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Luxalloys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 469, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 51.275.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 9 mai 2012, que

1. Les mandats d'administrateur de Monsieur Guy Konsbruck en tant qu'administrateur-délégué, de Madame Dina E. Aune, de Monsieur Thorstein Abrahamsen et de Monsieur Rainer Fiehl en tant qu'administrateurs sont prolongés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012115452/16.

(120155658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Illinois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.921.

Les statuts coordonnés au 04/09/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/09/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012115944/12.

(120156042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.467.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 7 mai 2012

En date du 7 mai 2012, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de ne plus renouveler le mandat de Monsieur Peter MEINIG en tant qu'administrateur de la Société;

- de transférer le siège social de la Société du 3, rue Foyers, L-1537 Luxembourg au:

*19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2012115456/16.

(120155763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Luxumbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.794.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le vendredi 31 août 2012 à 11 heures

Résolution 5

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Georg Lasch, Paulo Guia et Yvan De Laurentis pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée en 2013.

Résolution 6

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée en 2013.

Référence de publication: 2012115457/15.

(120155800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

MCP Private Capital Fund I, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.728.

EXTRAIT

Les nouveaux associés commanditaires suivants sont admis dans la Société (les "Nouveaux Associés Commanditaires"):

- Le Fonds Européen d'Investissement, ayant son siège social au 96, Boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg, Luxembourg;

- Veikko Laine OY, ayant son siège social au Hermannin rantatie 22, FI-00580 Helsinki, Finlande;

- Graham Love Associates ayant son siège social au 39 Smith Street, Londres SW3 4EP, Royaume-Uni;

- Christopher Dowling, résidant au 110 Home Park Road, Londres SW19 7HU, Royaume-Uni;

- Marcus Ahlstrom, résidant au Hietalahdenranta 19B19, FI-00180, Helsinki, Finlande;

- Andreas Ahlstrom, résidant au Bergmansgatan 33A12, FI-00140, Helsingfors, Finlande;

- Viveca Ahlstrom, résidant au Sandvikskajen 15A19, FI-00180, Helsingfors, Finlande;

- Parteen OY, ayant son siège social au Westendintie 12C2, FI-02160, Espoo, Finlande;

- Alan John Finden-Crofts, résidant à La Belle Vue, Village du Putron, Becquet Road, St. Peter Port, GY1 2TQ, Guernesey;

- Andrew George Felce, résidant au North Royd, Crimp Hill, Englefield Green, TW20 OYB Egham, Surrey, Royaume-Uni;

Les Nouveaux Associés Commanditaires s'engagent à apporter au capital social de la Société un montant total de trois cent un mille deux cent trente neuf euros et vingt-cinq centimes (EUR 301.239,25) comme suit:

a. Le Fonds Européen d'Investissement s'engage à hauteur de deux cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt neuf euros et vingt-cinq centimes (EUR 223.489,25);

b. Veikko Laine OY s'engage à hauteur de trente mille euros (EUR 30.000);

c. Graham Love Associates s'engage à hauteur de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250);

d. Christopher Dowling s'engage à hauteur de trois mille euros (EUR 3.000);

e. Marcus Ahlstrom s'engage à hauteur de deux mille cinq cent euros (EUR 2.500);

f. Andreas Ahlstrom s'engage à hauteur de deux mille cinq cent euros (EUR 2.500);

g. Viveca Ahlstrom s'engage à hauteur de deux mille euros (EUR 2.000);

h. Parteen OY s'engage à hauteur de quatre mille euros (EUR 4.000);

i. Alan John Finden-Crofts s'engage à hauteur de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500);

j. Andrew George Felce s'engage à hauteur de vingt mille euros (EUR 20.000);

L'ensemble des montants mentionnés ci-dessus ont été payés à la Société par les Nouveaux Associés Commanditaires de sorte que le capital social de la Société est de six cent soixante dix sept mille trois cent trente neuf euros et vingt-cinq centimes (EUR 677.339,25).

Référence de publication: 2012115488/39.

(120155803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Marienplatz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.939.

—
Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060859

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060859, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115463/13.

(120155550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Maximilian Centre, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 126.765.

—
Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060790

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060790, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115465/13.

(120155523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Munich x 3, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.239.

—
Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120056195

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120056195, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115479/13.

(120155522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Wodalux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 19, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.760.

—
AUSZUG

Anschriftänderung eines Verwaltungsratsmitgliedes und Delegierter des Verwaltungsrates.

Die Berufsadresse des Verwaltungsratsmitglied's und Delegierter des Verwaltungsrates von Herrn Marc Wolkerseder hat sich wie folgt geändert:

19, rue de Luxembourg L-6633 Wasserbillig

Luxemburg, den 10. September 2012.

*Für die Gesellschaft**Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2012115667/15.

(120155867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Macapri.Ce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 83.114.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115480/10.

(120155597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Malicar Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.830.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 25 juillet 2012.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 15 mars 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 01 février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I^{er}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Pour la société

MALICAR FINANCE S.A.

Référence de publication: 2012115483/14.

(120155636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Marianoa Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.376.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du 31 août 2012 il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0322 7310

122-126 Tooley Street

GB-SEI 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99 % de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0324 0996

122-126 Tooley Street

GB-SEI 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 1 part sociale à concurrence de 1 % de la société.

Le 07 septembre 2012.

MARIANOVA INVESTHOLDING Sàrl

Référence de publication: 2012115486/24.

(120155660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Mecki S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 166.593.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. September 2012.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2012115490/14.

(120155606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Mini-Miez, MINI-MIEZ (Hellef fir Kaazebabien an Nout), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4691 Differdange, 18, rue Josy Goerres.

R.C.S. Luxembourg F 9.264.

STATUTS

Dénomination, Siège et Objet

Art. 1^{er}. Sous la dénomination de «MINI-MIEZ (Hellef fir Kaazebabien an Nout)», l'abréviation étant «MINI-MIEZ» il est constitué une association sans but lucratif, qui a pour objet la prise en charge, la sauvegarde, le soin, l'élevage et l'entremise de chatons (jeunes chats) de toute origine.

Art. 2. L'association à son siège dans la commune de Differdange

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Membres

Art. 4. L'association se compose d'un nombre illimité d'associés. Le nombre ne pourra jamais être inférieur à trois.

Art. 5. Peuvent être associés toutes les personnes qui veulent aider l'association dans son activité spécifiée à l'article 1^{er} des présents statuts.

Art. 6. Les associés verseront à la caisse de l'association une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale et qui sera inférieure à 150 euros.

Art. 7. Tout associé, dont l'activité se heurte aux principes et intérêts de l'association, pourra être exclu par simple décision du Conseil d'Administration. Cette décision sera soumise à l'appréciation de l'assemblée générale.

Administration

Art. 8. La direction de l'association incombe au Conseil d'Administration qui se compose de 3 associés au moins et de 10 associés au plus, à savoir: un président, un secrétaire, un trésorier ainsi que des assesseurs. Le Conseil d'Administration est élu pour la durée de 4 années par l'assemblée générale et est renouvelé par moitié, tous les deux ans. En cas d'élections, la majorité simple décide. Tout associé sortant est rééligible. Toutes les fonctions sont honorifiques.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut s'assurer la collaboration de plusieurs associés qui n'auront cependant que voix consultative.

Art. 10. Le Conseil d'Administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres. Ses décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. S'il y a égalité de voix, le point de l'ordre du jour sera ajourné et reporté sur un prochain ordre du jour. Le président signera toutes les pièces engageant la responsabilité de l'association de l'assemblée générale, le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Assemblée

Art. 12. La direction suprême de l'association incombe à l'assemblée générale conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale comportent de droit:

- 1) de modifier éventuellement les statuts et de prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux règles établies par la loi;
- 2) de nommer et de révoquer les membres du Conseil d'Administration
- 3) de désigner 2 commissaires aux comptes;
- 4) d'exercer tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.

L'assemblée générale se réunira en séance ordinaire au début de l'année. Toutes les fois que les besoins l'exigent, elle peut être convoquée en séance extraordinaire, soit par décision du Conseil d'Administration, soit à la demande motivée et signée d'au moins un cinquième des associés. Le vote peut avoir lieu par représentation. Le membre qui désire voter par représentation doit munir son mandataire d'une procuration spéciale et écrite

Art. 13. L'assemblée générale est convoquée par simple lettre à adresser par le Conseil d'Administration à tous les associés ou par avis dans 2 quotidiens ou périodiques luxembourgeois, au moins trois jours avant le délai fixé. La convocation mentionne l'ordre du jour.

Art. 14. Les résolutions de l'assemblée générale, dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées et signées par les membres du Conseil d'Administration présents. Tous les associés peuvent en prendre connaissance.

Modification des Statuts

Art. 15. Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale. Aucune modification ne peut être adoptée, si les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés à l'assemblée générale et si cette modification n'est pas votée avec une majorité de deux tiers des associés présents ou représentés. Si les deux tiers des associés ne sont pas représentés à une première assemblée, le Conseil d'Administration doit en convoquer une seconde qui pourra délibérer quelque soit le nombre des associés présents ou représentés.

Art. 16. L'association pourra se donner un règlement d'ordre intérieur lequel sera obligatoire pour chaque membre de l'association

Dissolution et Liquidation

Art. 17. En cas de liquidation de l'association pour quelque cause que ce soit, après acquittement des dettes, l'avoir social éventuel sera versé au profit d'une association nationale de protection des animaux (sans but lucratif).

Référence de publication: 2012115495/65.

(120155313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Northern Retail, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.731.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060789

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060789, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115502/13.

(120155531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Prospector New Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.372.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 août 2012

1. Mme Angela MCKINNEY a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A avec effet au 17 août 2012.
2. M. Michael POPE, administrateur de sociétés, né à Aberdeen (Royaume-Uni), le 2 novembre 1957, demeurant à 15200 Memorial drive, apt. 1902, Houston, Texas 77079, Royaume-Uni, a été nommé avec effet au 17 août 2012 comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector New Building S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012115527/16.

(120155672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Vontobel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.142.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Erschien die Gesellschaft Vontobel Holding AG, mit Sitz in CH-8022 Zürich, Gotthardstrasse 43, die alleinige Aktionärin der "Vontobel Europe S.A." (die "Gesellschaft"), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registriert beim Handelsregister in Luxembourg unter Nummer B78.142, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 29. September 2000, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") vom 26. März 2001 veröffentlicht wurde, statt.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch Notar Anja Holtz, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Wiltz, am 12. August 2008 veröffentlicht im Mémorial vom 9. September 2008, Nummer 2191.

Die alleinige Aktionärin ist vertreten durch Bob Scharfe, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 21. August 2012, welche ne varietur von der erschienenen Partei sowie dem Notar unterzeichnet wurde und der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beiliegen wird.

Die erschienene Partei erklärte und beauftragte den Notar folgendes festzustellen:

I. Die erschienene Partei ist Inhaberin des gesamten sich im Umlauf befindlichen Grundkapitals in Höhe von zwei Millionen einhundert fünfundsechzig tausend sieben hundert achtundsiebzig Euro (EUR 2.165.778) unterteilt in dreiunddreißig tausend einhundert zweiundneunzig (33.192) Namensaktien mit

einem Nominalwert von je fünfundsechzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 65,25) und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

118652

Tagesordnung

Änderung der Gesellschaftszweckklausel (Artikel 3 der Satzung) wie folgt:

„ **Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Portfolio-Verwaltung im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, nämlich die Verwaltung von Portfolios auf Einzelkundenbasis mit einem Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats des Kunden, sowie die Tätigkeiten der Platzierung der Emission von Finanzinstrumenten, des Anlageberaters, des Kommissionärs, nämlich die Ausführung von Aufträgen auf Finanzinstrumente im Namen von Kunden, des Maklers, nämlich die Annahme und Übermittlung von Aufträgen, die ein oder mehrere Finanzinstrumente zum Gegenstand haben, wie sie im Gesetz für den Finanzsektor vorgesehen sind. Der Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Vertrieb von Anteilen und Aktien von Organismen für gemeinsame Anlagen.“

Nach Verabschiedung des Vorstehenden fasste die alleinige Aktionärin nachfolgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Aktionärin beschließt, die Änderung der Gesellschaftszweckklausel wie folgt abzuändern:

„ **Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Portfolio-Verwaltung im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, nämlich die Verwaltung von Portfolios auf Einzelkundenbasis mit einem Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats des Kunden, sowie die Tätigkeiten der Platzierung der Emission von Finanzinstrumenten, des Anlageberaters, des Kommissionärs, nämlich die Ausführung von Aufträgen auf Finanzinstrumente im Namen von Kunden, des Maklers, nämlich die Annahme und Übermittlung von Aufträgen, die ein oder mehrere Finanzinstrumente zum Gegenstand haben, wie sie im Gesetz für den Finanzsektor vorgesehen sind. Der Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Vertrieb von Anteilen und Aktien von Organismen für gemeinsame Anlagen.“

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person, welche dem Notar durch ihren Namen, Vornamen, Stand und ihrer Herkunft nach bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: B. SCHARFE – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2012. Relation: LAC/2012/40131. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den zehnten September zweitausendzwoölf.

Référence de publication: 2012116199/57.

(120155916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Ren-Net S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 9, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 156.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012115585/9.

(120155481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Office Central Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.710.

Extrait du procès verbal d'assemblée générale du 29 août 2012

A l'unanimité, les soussignés actionnaires de la société de droit luxembourgeois OFFICE CENTRAL PARTNERS HOLDING S.A. dont le siège social est au 81, route d'Arlon, L - 8311 CAPELLEN décident par la présente:

- de reconduire les mandats d'administrateur pour une durée de 6 années de:

* Madame la Comtesse d'Oultremont Ombeline, domiciliée 131, rue de Linthout, à B - 1200 WOLUWE SAINT-LAMBERT

* Madame COLLOT Marcelle dite Nicole, domiciliée 9, rue des Petites Epines, à B - 6600 BASTOGNE

* Monsieur LENDERS Xavier, domicilié 68, rue des Fawes, à B - 4141 SPRIMONT

- de reconduire le mandat d'administrateur délégué pour une durée de 6 années de:

* Madame COLLOT Marcelle dite Nicole, domiciliée 9, rue des Petites Epines, à B - 6600 BASTOGNE

- de reconduire le mandat du commissaire au compte pour une durée de 6 années de:

* la société B.F.C. CONSULTING SPRL, dont le siège social est établi 1, place de l'Eglise à B - 6630 RADELANGE
Comtesse d'Oultremont / Collot Marcelle dite Nicole / Lenders Xavier.

Référence de publication: 2012115511/20.

(120155823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

World Minerals International Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.699.

—
Suite à leurs lettres de démission respectives, la Société a pris connaissance de la démission de (i) Mr. François Macquet, (ii) Monsieur Paul Bazireau et (iii) Mr. Jérôme Baudoult d'Haute feuille, de leurs mandats respectifs d'administrateurs de la Société, tous les trois avec prise d'effet au 5 septembre 2012.

Pour les remplacer, par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 6 septembre 2012, (i) Mr. Ralph Calmes, avec adresse au 154, rue de l'Université, 75007 Paris, France, et (ii) Mme Karima Korichi, avec adresse au 154, rue de l'Université, 75007 Paris, France, sont tous deux nommés administrateurs de la Société avec prise d'effet au 5 septembre 2012 et pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018,

Par cette décision, l'assemblée générale des actionnaires a confirmé que le conseil d'administration de la Société sera, à compter du 5 septembre 2012, composé comme suit de:

- Monsieur Thomas Muller,
- Monsieur, Ralph Calmes, et
- Madame Karima Korichi,

Suite à la démission de Mr. Paul Bazireau de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec prise d'effet au 5 septembre 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 6 septembre 2012 a décidé de nommer Mr. Ralph Calmes, avec adresse au 154, rue de l'Université, 75007 Paris, France, comme délégué à la gestion journalière de la Société avec prise d'effet au 5 septembre 2012 et pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

Par cette décision, l'assemblée générale des actionnaires a confirmé qu'à compter du 5 septembre 2012, les délégués à la gestion journalière de la Société seront les suivants:

- Monsieur Thomas Muller, et
- Monsieur, Ralph Calmes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Pour World Minerals International S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012116214/34.

(120155923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Parkstadt Center, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.193.

—
Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060837

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060837, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115517/13.

(120155530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Parkstadt Hotel, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.197.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060836

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060836, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115518/13.

(120155536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Parkstadt Investors, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 135.991.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060788

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060788, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115519/13.

(120155534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

"Berens Luxembourg S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, Stawelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 106.821.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 1. August 2012

Es wurde wie folgt beschlossen:

Mit sofortiger Wirkung, den Rücktritt von Herrn Dirk BERENS, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith -Schulstraße, Emmels 15, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 27. August 2012.

Für BERENS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012115690/15.

(120155897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Parkstadt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.838.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060787

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060787, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115520/13.

(120155529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Montecin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.060.

En date du 21 août 2012, les associés de la Société, ont décidé les transferts de parts sociales suivants:

- Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a transféré 369.441 parts sociales de classe A, 369.441 parts sociales de classe B, 369.441 parts sociales de classe C, 369.441 parts sociales de classe D, 369.441 parts sociales de classe E, 369.441 parts sociales de classe F, 369.441 parts sociales de classe G, 369.441 parts sociales de classe H, 369.441 parts sociales de classe I, et 369.441 parts sociales de classe J à Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership;

- Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership a transféré 9.680 parts sociales de classe A, 9.680 parts sociales de classe B, 9.680 parts sociales de classe C, 9.680 parts sociales de classe D, 9.680 parts sociales de classe E, 9.680 parts sociales de classe F, 9.680 parts sociales de classe G, 9.680 parts sociales de classe H, 9.680 parts sociales de classe I, et 9.680 parts sociales de classe J à Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership;

- Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership a transféré 506 parts sociales de classe A, 506 parts sociales de classe B, 506 parts sociales de classe C, 506 parts sociales de classe D, 506 parts sociales de classe E, 506 parts sociales de classe F, 506 parts sociales de classe G, 506 parts sociales de classe H, 506 parts sociales de classe I, et 506 parts sociales de classe J à Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership;

- Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership a transféré 8.777 parts sociales de classe A, 8.777 parts sociales de classe B, 8.777 parts sociales de classe C, 8.777 parts sociales de classe D, 8.777 parts sociales de classe E, 8.777 parts sociales de classe F, 8.777 parts sociales de classe G, 8.777 parts sociales de classe H, 8.777 parts sociales de classe I, et 8.777 parts sociales de classe J à Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership;

- Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a transféré 3.967 parts sociales de classe A, 3.967 parts sociales de classe B, 3.967 parts sociales de classe C, 3.967 parts sociales de classe D, 3.967 parts sociales de classe E, 3.967 parts sociales de classe F, 3.967 parts sociales de classe G, 3.967 parts sociales de classe H, 3.967 parts sociales de classe I, et 3.967 parts sociales de classe J à Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012115687/32.

(120155513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Panthere Charter S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.810.

Le siège social de la société PANTHERE CHARTER S.A., RCS Luxembourg B 82.810 (L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, a été dénoncé avec effet au 05 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 septembre 2012.

A. Bezzina.

Référence de publication: 2012115551/10.

(120155494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

CCM Pharma Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 170.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115791/10.

(120156227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.643.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 août 2012

1. Mme Angela MCKINNEY a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A avec effet au 17 août 2012.

2. M. Michael POPE, administrateur de sociétés, né à Aberdeen (Royaume-Uni), le 2 novembre 1957, demeurant à 15200 Memorial drive, apt. 1902, Houston, Texas 77079, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé avec effet au 17 août 2012 comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Offshore Drilling Rig Constructing S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012115528/16.

(120155802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Prospector Rig 1 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.721.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 août 2012

1. Mme Angela MCKINNEY a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A avec effet au 17 août 2012.

2. M. Michael POPE, administrateur de sociétés, né à Aberdeen (Royaume-Uni), le 2 novembre 1957, demeurant à 15200 Memorial drive, apt. 1902, Houston, Texas 77079, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé avec effet au 17 août 2012 comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Rig 1 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012115529/16.

(120155796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Prospector Rig 2 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.648.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 août 2012

1. Mme Angela MCKINNEY a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A avec effet au 17 août 2012.

2. M. Michael POPE, administrateur de sociétés, né à Aberdeen (Royaume-Uni), le 2 novembre 1957, demeurant à 15200 Memorial drive, apt. 1902, Houston, Texas 77079, Royaume-Uni, a été nommé avec effet au 17 août 2012 comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Rig 2 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012115530/16.

(120155776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.
